



LA FARLÈDE

COMMUNE DE LA FARLEDE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2026



Conseil Municipal du 07 avril 2026

Direction Générale des Services



PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2312-1 et suivants), le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue une étape essentielle dans le cycle annuel de préparation et de vote du budget communal. Il informe sur la situation et les perspectives financières de la commune, en lien avec les enjeux locaux et nationaux.

Ce rapport, qui permet au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires (DOB), présente le contexte économique et financier global, les grandes lignes des orientations budgétaires, les hypothèses retenues pour préparer le projet de budget, détaillant notamment les grandes variables budgétaires influant sur l'équilibre financier communal.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses ainsi que préciser notamment l'évolution et l'exécution des dépenses de personnel.

Même si la commune a franchi ce seuil au 1^{er} janvier 2026, il est à noter que les rapports des années précédentes contenaient déjà les éléments attendus dans un objectif de transparence affirmé.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre au Conseil Municipal d'examiner les orientations politiques, et doit être aussi l'occasion d'informer les élus quant à l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Ce premier débat d'orientations budgétaires de la mandature sera l'occasion de partager collectivement sur les enjeux financiers du mandat à intervenir dans un contexte où l'incertitude règne à tous les points de vue.

Il est à noter que le présent rapport a été rédigé en prenant en considération la loi de finances 2026 approuvé le 6 février 2026.



LA FARLÈDE

SOMMAIRE

QUAND LA RIGUEUR DEVIENT UNE EPREUVE D'ENDURANCE

LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE PERSONNEL

LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

LES RATIOS INDISPENSABLES A UNE GESTION PROSPECTIVE DE NOS INVESTISSEMENTS

LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION

LES BUDGETS ANNEXES : LES POMPES FUNEBRES

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS EMPLOYEES PAR ORDRE D'APPARITION

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

DEBAT

**L'ensemble des données chiffrées sont issues du budget communal.*

Lorsque les données sont issues de sources différentes et externes au budget communal, ces dernières sont précisées.

**Les données afférentes à l'exercice 2025 sont données au moment de la clôture et sous réserve de leur confirmation après approbation du compte financier unique.*





LA FARLÈDE

1. QUAND LA RIGUEUR DEVIENT UNE EPREUVE D'ENDURANCE

1.1 *Les perspectives économiques et le contexte de marché*

Une croissance molle malgré un rebond sur le dernier trimestre 2025

La situation économique en France reste morose.

La France dispose encore en 2025 d'une croissance légèrement positive (+0,9%) et ce grâce à un rebond (+0.2%) au dernier trimestre 2025.

La croissance française et l'évolution du PIB devrait stagner dans les années qui viennent entre 1 et 1.1 % d'ici à 2028 selon les estimations de la banque de France.

Tableau N°1 : Projections France en moyenne annuelle
Source Banque de France

POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1 <i>0,0</i>	0,9 (0,8) <i>0,2 (0,1)</i>	1,0 <i>0,1</i>	1,0 <i>- 0,1</i>	1,1 <i>-</i>
IPCH	2,3 <i>0,0</i>	0,9 <i>- 0,1</i>	1,3 <i>0,0</i>	1,3 <i>- 0,5</i>	1,8 <i>-</i>
IPCH hors énergie et alimentation	2,3 <i>0,0</i>	1,6 <i>- 0,1</i>	1,6 <i>0,0</i>	1,6 <i>0,0</i>	1,7 <i>-</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4 <i>0,0</i>	7,6 <i>0,1</i>	7,8 <i>0,2</i>	7,6 <i>0,2</i>	7,4 <i>-</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 29 août 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.
Pour 2025, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France publiée le 9 décembre 2025). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection réalisée pour l'Eurosystème et finalisée le 3 décembre 2025, avant la publication de l'enquête mensuelle de décembre.

Ces estimations doivent pour autant être relativisées au regard :

- d'un investissement privé encore atone,
- d'une consommation prudente des ménages,
- d'un climat d'incertitude politique et géopolitique persistant



LA FARLÈDE

Le taux de chômage qui pourrait légèrement se dégrader en 2026

Les derniers indicateurs conjoncturels montrent que « le marché du travail plie mais ne rompt pas ». D'un côté, les comptes trimestriels du 28 novembre indiquent une légère progression de l'emploi total au troisième trimestre 2025 (+ 38 000 emplois), porté par l'emploi public et l'emploi non-salarié, tandis que l'emploi salarié marchand est quasi stable.

D'un autre côté, selon l'enquête de conjoncture de l'Insee pour le mois de novembre, le climat de l'emploi reste sous sa moyenne de long terme en dépit d'une légère remontée.

Selon les projections de la Banque de France, **le taux de chômage augmenterait légèrement à 7,8 % en 2026, avant de redescendre à 7,6 % en 2027 puis à 7,4 % en 2028.**

Ces éléments nous conduisent à appréhender une reprise plus lente et décalée par rapport aux précédentes projections notamment du à l'effet de la réduction du soutien public à l'apprentissage.

La hausse en valeur sur du court terme de l'emploi public doit également être questionnée eu égard aux ajustements budgétaires pressentis et supposés dans les années à venir.

Graphique N°1 : Taux de chômage
Source Banque de France



Une remontée progressive de l'inflation restant sous la barre des 2% à échéance 2028

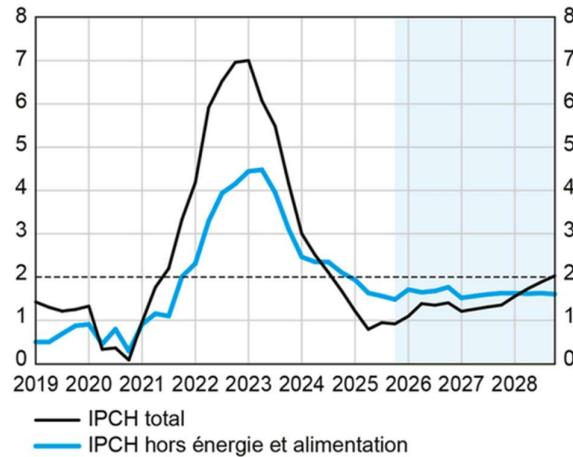
L'inflation en France a légèrement fléchi en août et est repassée sous la barre des 1% (IPC). Elle atteint 0,9 % selon l'Insee, retrouvant un niveau proche de celui du 1er trimestre 2025 (0,8%).

En 2026, l'inflation devrait atteindre +1,3 % selon les estimations de la Banque de France. Cette tendance devrait se poursuivre sur les années à venir. Au regard des éléments constatés, l'inflation devrait avoisiner les +1.8% en 2028.



LA FARLÈDE

Graphique N°2 : Evolution de l'inflation
Source Banque de France



Le déficit public

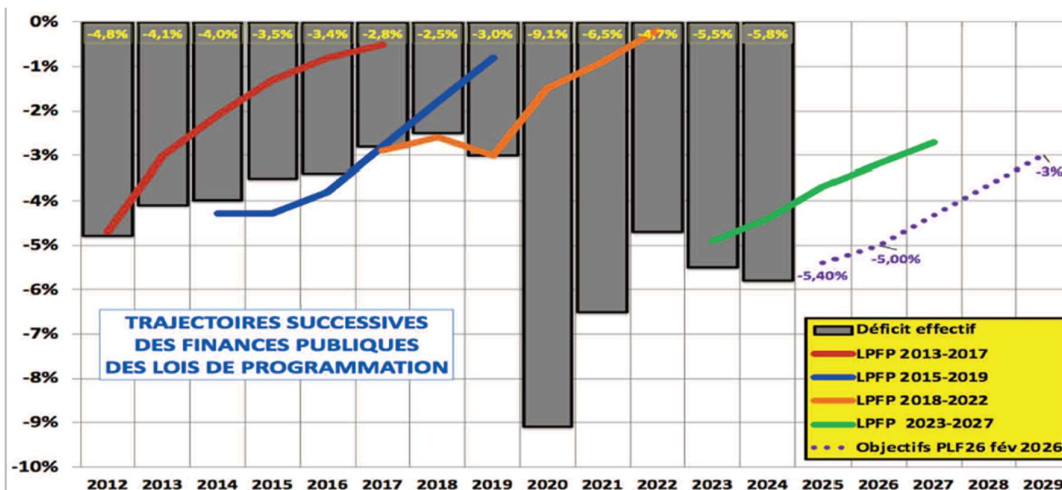
La loi de finances dans sa version finale projetée un déficit public s'établissant à près de 5 % du PIB (5,4 % en 2025), s'écartant des 4,7 % initialement prévus dans le projet de loi de finances.

Ce « dérapage » de 0,3 point (soit 9 Md€ de besoin de financement supplémentaire) est le prix des concessions politiques faites pour éviter la censure.

Il est à noter ici que la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 envisageait pour 2026 un déficit public de -3,6% et que le plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029 avait déjà réajusté ce pourcentage à -4,6%.

C'est pourquoi les analystes considèrent que ce budget ne place pas la France sur un bon rythme d'autant plus que l'horizon 2027 et la tenue des élections présidentielles permettent difficilement d'espérer des réformes structurelles à court terme.

Graphique N°3 : Trajectoires budgétaires successives
Source : Cabinet Michel Klopfer

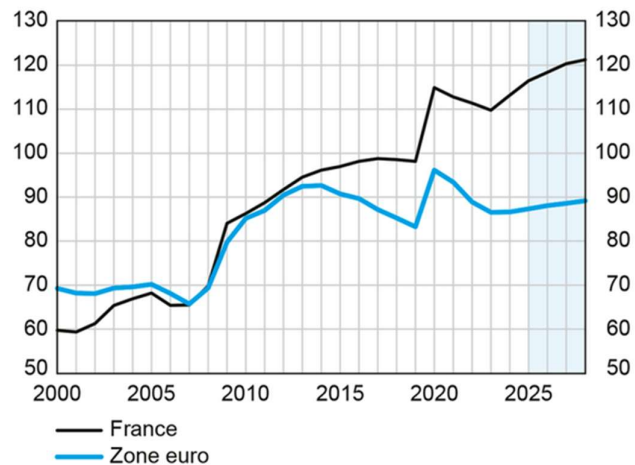




LA FARLÈDE

En l'absence de mesures supplémentaires, l'ajustement budgétaire supposé serait insuffisant pour stabiliser la dette en pourcentage du PIB d'ici 2028. Ce ratio augmenterait sur tout l'horizon de prévision et s'établirait un peu au-dessus de 120 % du PIB en 2028 (cf. graphique ci-dessous). Cela élargirait l'écart avec la zone euro dans son ensemble, où le ratio de dette serait proche de 90 % du PIB en 2028.

Graphique N°4 : Dette publique en France et en zone Euro
Source Banque de France



1.2 Un « risque Etat » présent et à anticiper

Les discussions intervenues dans le cadre des débats sur la loi de finances doivent malgré tout nous mettre en alerte sur la situation que nous aurons à gérer pendant ce mandat au niveau local.

L'instabilité politique persistante a rendu nécessaire des décalages budgétaires successifs que l'Etat et les collectivités vont devoir prendre en compte dans l'écriture de leur stratégie budgétaire et financière.

Sans entrer à ce stade dans le détail de la loi de finances, trois points doivent ici être mis en exergue sur ce que certains appellent un « **risque Etat** » pour les collectivités :

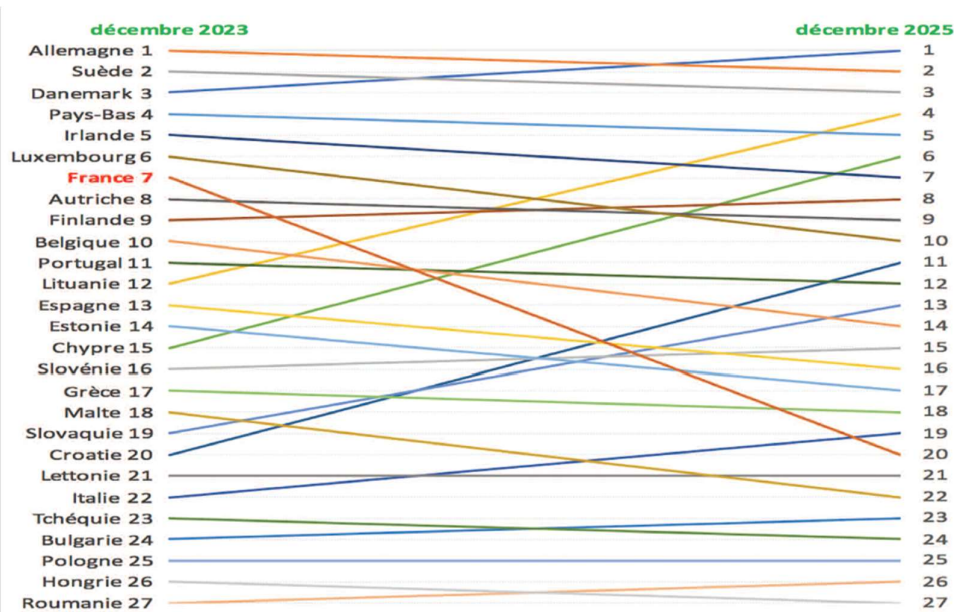
- L'augmentation des taux d'intérêt
- La réduction des dotations d'investissement
- Le risque de gels de crédits ou de compensation



a) L'augmentation des taux d'intérêt

La dégradation de la signature souveraine de la France est désormais devenue une réalité technique qu'il nous faut appréhender sur le long terme. Fin 2023, le rendement des obligations françaises (OAT) occupait la 7ème place en Europe. En décembre 2025, la France a chuté à la **20ème place**, se classant désormais derrière l'Italie et la Grèce.

Graphique N°5 : Les taux de rendement des obligations d'État de l'UE
Source : Cabinet Michel KLOPFER



Cette situation fait peser un risque de taux important aux collectivités qui subissent par ricochet une hausse du coût de l'emprunt. La marge moyenne sur l'Euribor s'établit à 1.05% contre 0,55 % en 2024.

b) La réduction des dotations d'investissement

Même si elles sont moins mis en avant dans les débats budgétaires, la réduction des dotations d'investissement doit être soulignée dans un contexte environnemental et climatique qui impose de nombreux investissements tant en matière d'atténuation que d'adaptation.



LA FARLÈDE

Outre le gel prévisible de certaines subventions ministérielles estimé par les experts, la baisse importante du fonds vert à 837 millions d'euros en 2026 contre 2.5 milliards d'euros en 2024 et le non engagement de l'Etat sur les niveaux de crédits afférents à la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) peuvent et doivent inquiéter sur l'engagement de l'Etat qui va par effet rebond contrarier la politique de subvention des départements et des régions impactant de facto notre capacité à investir.

c) Le risque de gels de crédits ou de non compensation

En dernier lieu, il est à noter que l'Etat détient en sa main plusieurs leviers qu'il pourrait activer au risque de déstructurer l'équilibre budgétaire communal.

Depuis 2014, l'impact sur la Dotation Globale de Fonctionnement en a été une illustration importante mais d'autres leviers doivent être appréhendés et commencent d'ores et déjà à apparaître :

- Suppression des fractions de TVA ou écrêtement sur le taux d'inflation constaté
- Maintien de la compensation à l'euro prêt du montant de la taxe d'habitation supprimé par l'Etat
- Suppression (non retenue pour l'heure) du FCTVA pour sa partie fonctionnement
- Evolution et majoration du DILICO (le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales)
- Non indexation de la DGF et baisse des variables d'ajustement

1.3 *une loi de finances qui acte l'entrée dans un temps long de la rareté budgétaire*

Adoptée le 2 février 2026 par le recours systématique à l'article 49 alinéa 3, la loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de déconnexion alarmante entre l'affichage politique et la réalité de l'impasse budgétaire souveraine décrite supra.

Il nous faut ici mettre en exergue, de manière non exhaustive, les principales mesures de ce budget de transition mais aussi rappeler les conséquences des décisions prises lors des exercices précédents et qui impacteront encore le budget 2026.

➤ **Un effort contributif « mesuré » demandé aux collectivités territoriales**

Le projet de loi de finances initial visait une ponction de 4,7 milliards d'euros sur les collectivités locales. Le Sénat et les associations d'élus ont obtenu avec la version définitive approuvée après recours à l'article 49-3, une réduction à environ 2 milliards d'euros.



LA FARLÈDE

➤ La part employeur du taux de cotisation CNRACL continuera bien à augmenter en 2026

Le taux de cotisation CNRACL continuera à augmenter en 2026 pour la part employeur. Ce dispositif amorcé l'année dernière se poursuivra jusqu'en 2028 avec une augmentation de 3 points par exercice permettant d'atteindre les 12% visés.

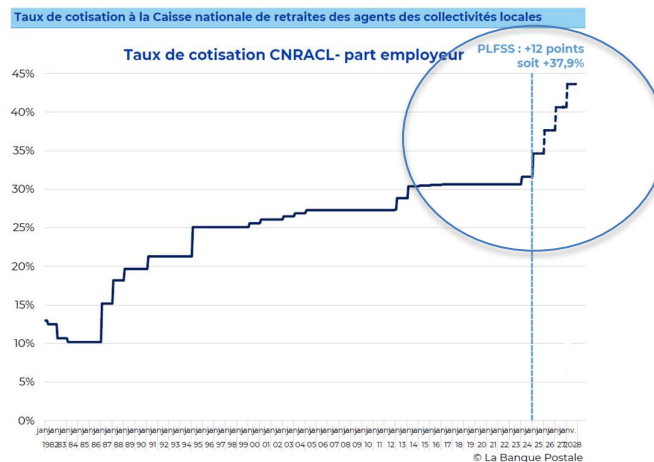
Une telle augmentation, dont la progression n'a pas été remise en question, n'est pas neutre pour les budgets locaux et n'a fait l'objet d'aucune compensation de la part de l'Etat.

Pour mémoire, cette hausse présentée par l'État comme une mesure de sauvegarde immédiate du régime a coûté à la commune en 2025 près de 73 000 €.

En sus, il est rappelé l'impact de l'évolution à la hausse des cotisations URSAFF et l'application en année plein du versement mobilité décidé par la Région.

Graphique N°6 : Taux de cotisation CNRACL – Part employeur

Source : Banque postale



➤ Un gel de la DGF et une minoration des variables d'ajustement

En 2026, le texte final ne procède à aucun abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement permettant de prendre en compte l'inflation même si cette dernière reste mesurée. Un tel état de fait vient encore mettre en exergue le désengagement de l'Etat sur cette nature de recettes.



LA FARLÈDE

En sus, il est à noter une minoration importante et d'autant plus significative des variables d'ajustement de l'ordre de 527 millions d'euros.

Nous devons donc cette année envisager une nouvelle baisse de la DGF (non revalorisation + effet de la minoration des variables d'ajustement).

➤ Une minoration de la compensation des bases industrielles

Le législateur a en effet décidé une minoration de 19,3 % de la compensation des bases industrielles (contre 25% prévus initialement).

Cette mesure qui impactera fortement de nombreux EPCI a été nuancée par la mise en œuvre d'un plafonnement de l'impact à 2% des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Cette mesure représente un effort complémentaire de 306 millions d'euros.

➤ Des tensions sur la TVA et le FCTVA

Le législateur a longuement questionné la TVA dans les arbitrages à opérer. Après discussions et arbitrage, le texte final ne remet pas en question le régime préexistant. Il était envisagé d'une part de réintégrer la fraction de TVA des Régions dans la DGF supprimant de facto toute perspective d'évolution de la recette et d'autre part d'écrêter au niveau de l'inflation les fractions de TVA qui remplaçaient la CVAE, la TH des EPCI et le Foncier Bâti des Départements.

Ces débats montrent bien les modalités offertes à l'Etat et décrites au petit c) de l'article 1.2.

Le Fonds de Compensation de la TVA, quant à lui, a encore cette année fait l'objet de nombreuses discussions et tentations.

Enfin et malgré l'insistance de l'exécutif, le FCTVA pour sa part fonctionnement ne sera pas remis en question en 2026.

Il est à rappeler ici qu'une baisse du taux de remboursement (de 16.04 % à 14.85%) avait été envisagée dans le cadre des discussions sur le projet de loi de finances 2025.

Les EPCI seront pour leur part concernés puisqu'ils vont connaître en 2026 une année blanche suite au passage en N+1 de l'encaissement du FCTVA.

Ce décalage d'encaissement va peser lourd au niveau trésorerie et pourra être préjudiciable pour l'épargne brute de certains établissements.



LA FARLÈDE

➤ Une atténuation du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)

Le **DILICO** est un mécanisme temporaire par lequel l'État prélève une partie des recettes des collectivités les plus favorisées pour lisser leurs ressources et contribuer au redressement des finances publiques nationales.

En 2025, toutes les strates de collectivité étaient concernées et son montant avait été fixé à 1 milliard d'euros.

Ce fond de réserve souhaité par le gouvernement depuis plusieurs années devait être doublé en 2026 concernant de facto un plus grand nombre de collectivités.

Suite au travail sénatorial, le montant du DILICO a été abaissé à 740 millions d'euros et les communes ont été exclues du dispositif et les conditions d'éligibilité sont restées les mêmes.

Il nous faudra porter une grande attention à l'évolution des débats sur ce mécanisme qui pourrait à terme impacter le budget communal.

➤ Un toilettage fiscal à appréhender

La loi de finances 2026 vient poursuivre un travail fiscal déjà amorcé depuis plusieurs années et préciser les échéances concernant l'évolution des bases cadastrales et la révision des valeurs locatives.

A compter de 2027, l'ensemble des bases d'imposition des entreprises seront indexées sur la moyenne nationale des coefficients départementaux de loyers.

Le chantier de la révision des valeurs locatives, envisagé lors de chaque loi de finances, est de nouveau reporté en 2027 pour les locaux commerciaux et pas avant 2031 pour les locaux d'habitation.

Pour mémoire, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation était prévue initialement en 2026.

Enfin et entre autres évolutions moins structurantes au niveau communal (fiscalité des déchets, taxe sur les infrastructures ...), il est à noter l'instauration de la faculté de déliaisonner les taux entre le foncier bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



LA FARLÈDE

➤ La ponction CNFPT : quand l'État taxe la formation de ses propres agents

Une ponction de l'État sur les cotisations des collectivités locales au CNFPT pour la formation des agents est introduite dans la loi de finances. Former les agents publics de demain devient une variable d'ajustement budgétaire.

Le signal envoyé aux territoires questionne : investir dans l'humain devient un luxe que l'État s'autorise à ponctionner.

➤ La non mise en œuvre du FIT (Fonds d'Investissement des Territoires)

Le projet initial du gouvernement de fusionner la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (dotation de politique de la ville) au sein d'un fonds unique ne se retrouve pas dans la version finale du texte.

Derrière l'objectif affiché de simplification, on peut craindre que le FIT aurait en réalité acté

:

- une **baisse nette des dotations d'investissement** (DETR, DSIL, DPV),
- un recentrage plus sélectif des financements,
- et une perte de lisibilité pour les collectivités.

➤ Une baisse significative du fonds vert

Dans un contexte où les préoccupations environnementales sont mises en exergue et que le sujet de l'adaptation aux conséquences du changement climatique va obliger à des investissements nombreux, l'Etat a décidé de réduire l'enveloppe du fonds vert (837 millions d'euros contre 2.5 milliards d'euros en 2024). Ce choix ne peut que poser question notamment au regard des obligations imposées par l'Etat en la matière (annexe verte, PPI aligné climat, clauses environnementales et sociales...).

➤ Une modification du mode de calcul du potentiel fiscal des communes

Un décalage a été organisé afin de prendre en compte l'attribution de compensation de l'année N-2 et non plus celle de N-1 à compter de l'exercice 2026.

Une telle modification va entraîner des incidences dans la détermination de ce potentiel important lié à la détermination de certaines natures de recettes et certaines éligibilités.



LA FARLÈDE

CONCLUSION

L'exercice 2026 marque une première étape vers un redressement attendu des finances publiques.

La loi de finances 2026 est une loi de transition qui interroge sur les grands équilibres à arbitrer.

Une crise qui dure cesse d'être une crise : elle devient un élément structurel de notre environnement.

C'est pourquoi, il nous faudra rester prudent dans la détermination des enjeux et priorités.

2. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Tableau N°2 : Synthèse prospective du fonctionnement à échéance 2027

En milliers d'€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes Réelles de Fonctionnement	10 233*	11 362*	10848*	11513*	12 006*	12 531*	12496*	12 809	12809
Dépenses réelles de Fonctionnement	7 912	7600	7656	7890	8362	8831	9479	10 593	10910
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2521	2957	3052	3320	3644	3 480	2985	2216	1898

Il est à noter que les chiffres ont été retraités afin de refléter la réalité de notre structure budgétaire et d'être sincère dans la construction de ce tableau prospectif.

*Dédution non effectuée des opérations particulières notamment de cession qui ont majoré les sommes



LA FARLÈDE

La projection à 2026 de notre niveau d'épargne brute permet de démontrer la soutenabilité des engagements pris et la santé financière de la collectivité malgré un programme d'investissement important mais aussi l'augmentation perceptible de nos charges de fonctionnement induites d'une part par une volonté municipale forte de répondre aux besoins nombreux portés par la population et d'autre part par des contraintes financières imposées par l'Etat notamment en matière de gestion des ressources humaines.

Les marges de manœuvre se réduisent et les efforts de gestion devront être de plus en plus marqués.

2.1 EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2025 voit les recettes de fonctionnement s'ajuster à un niveau équivalent à celui de 2024 (-0.28%).

Pour rappel, l'année 2024 avait fait l'objet d'un remboursement exceptionnel de 360 000 € (remboursement d'une subvention versée à un bailleur social) relativisant de facto la baisse énoncée supra.

Eu égard à nos charges et leur évolution, les recettes de fonctionnement continuent donc de se tasser comme cela avait été évoqué l'an dernier et ce depuis plusieurs exercices maintenant.

Malgré ces éléments de contexte, il est à noter le dynamisme du chapitre 73 (+3.44%).

En analysant de manière plus poussée ce dernier compte, nous constatons une hausse de 129 735 € des recettes fiscales, de 176 537 € des droits de mutation et de 119 517 € du fonds national des garanties individuelles des ressources régionales (compensation de la réforme de la taxe professionnelle). Dans le même temps, il est à noter la diminution de la taxe locale sur la publicité extérieure (- 39 775 €). Cette baisse n'est pas conjoncturelle et s'explique par le travail entrepris par la commune dans le cadre de la mise en œuvre d'un règlement local de publicité ambitieux.

Plus globalement et comme rappelé lors de chaque étape budgétaire, il nous revient d'être prudent. En effet, 81.56 % (79% en 2024) de nos recettes réelles de fonctionnement sont composées de ce chapitre 73 qui peut dans ses grandes masses être impacté par des décisions du législateur (fiscalité, transfert de compétences..) comme nous avons pu le voir dans la première partie de notre exposé.

Nous appréhenderons donc la préparation du budget 2026 avec la plus grande rigueur afin de parvenir à conserver, sans augmentation des taux d'imposition communaux, une capacité à financer notre fonctionnement mais aussi nos investissements.



LA FARLÈDE

Tableau N°3 : Evolution comparée (2024/2025) de certaines composantes du chapitre 73

INTITULE	2024	2025	Ecart en %
Contributions directes (73111)	5 657 527,00 €	5 787 262,00 €	2,30 %
Droits de mutation à titre onéreux (73123)	461 594,00 €	638 131,00 €	38,25 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (73174)	211 095,14 €	171 319,75 €	-18,84 %

En complément de cette analyse générale et en application de la loi de finances, six points sont, cependant, à mettre en exergue :

1. Un tassement de la Dotation Globale de Fonctionnement

Un gel de la dotation globale de fonctionnement a été décidé par le législateur. Nous anticipons une baisse de la DGF de l'ordre de 0.84% au regard de l'impact de la minoration des variables d'ajustement.

Nous rappelons ici la faiblesse structurelle de la DGF communale, fortement réduite depuis 2014. Elle représente seulement 3.7 % des recettes réelles de fonctionnement.

2. Les recettes issues des produits des services, entre accompagnement et réalité

La commune a entrepris un travail de refonte de la tarification des services à la population. Le rééquilibrage du chapitre 70 devrait se poursuivre en 2026 avec l'impact en année pleine de certaines décisions.

En 2025 et en invisibilisant les 360 000 euros décrits supra, le compte 70 progresse de 6.2% au regard des décisions prises mais aussi de l'évolution physique des bases. L'année 2026 marquera également la fin du dispositif de gratuité mis en œuvre pour le périscolaire en accompagnement de la réalisation des travaux de modernisation des abords.

C'est en ce sens que nous attendons un dynamisme de cette ligne de recettes en 2026 de près de 2%.

3. Fiscalité et impositions directes

Fiscalement et comme précisé par M. le Maire depuis 2022, la Commune n'entend pas augmenter ses taux de fiscalité locale pourtant bien en deçà des taux constatés autour de chez nous.



LA FARLÈDE

Les dispositions de la loi de finances doivent nous conduire à prévoir une augmentation de nos bases fiscales de près de 0,9 %.

- 0,8 % relativement à l'inflation
- 0,1% relativement à l'évolution physique des bases d'imposition

Rappel des taux communaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,50 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80,15 %.

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2023 pénalise fortement la commune, dès lors que celle-ci appliquait un taux communal très faible (9.75%), nettement inférieur à la moyenne de la strate (18.70% au 31 décembre 2024) et aux communes avoisinantes. Le mécanisme de compensation mis en place par l'Etat repose sur les produits antérieurs. Il fige donc les écarts historiques de taux sans tenir compte des efforts fiscaux passés des communes les plus vertueuses.

La question de la fiscalité locale est prégnante et a largement animé les débats des élections municipales qui viennent de s'achever.

La position de l'équipe municipale sur ce sujet est claire : nous ne souhaitons pas augmenter les impôts locaux sur le mandat qui s'ouvre. Cet engagement traduit notre volonté de préserver le pouvoir d'achat des Farlèdoises et des Farlèdois, dans un contexte déjà marqué par de fortes incertitudes économiques.

Pour autant, nous devons faire preuve de pragmatisme et de sincérité. Les taux actuels de fiscalité communale nous offrent une marge de manœuvre réelle, qu'il serait responsable de reconnaître. Cette capacité devra pouvoir être mobilisée si la commune devait faire face à une dégradation structurelle de son équilibre budgétaire, qu'elle résulte de décisions prises par l'État ou d'une détérioration du contexte international susceptible de remettre en cause les grands équilibres économiques.

Affirmer aujourd'hui un maintien automatique, ou a fortiori une baisse des impôts locaux sur l'ensemble du mandat, serait donc peu honnête. Certaines communes peuvent s'engager dans cette voie au regard de leurs taux actuels ; ce n'est pas notre situation. Notre responsabilité est de tenir un discours de vérité, fondé sur la soutenabilité financière de l'action publique et sur la capacité de la commune à continuer d'investir et de protéger ses services essentiels.

4. Attribution de compensation

Comme chaque année, l'évolution de l'attribution de compensation (73211) qui



LA FARLÈDE

représente en 2025 un quart (25,62% en 2025) de nos recettes réelles de fonctionnement, doit être questionnée.

Montant de l'attribution de compensation 2026 : 3 218 328 €

Sous réserve des évolutions non chiffrées à ce jour

Nous pouvons remarquer que ce montant important est figé (car non indexé) et représente une proportion, certes non négligeable, mais de plus en plus réduite au regard du total constaté et prévu, de nos recettes réelles de fonctionnement. Il évoluera en 2026 d'environ 30 000 € au regard du transfert par la CCVG à la commune de la gestion du boulodrome et des espaces attenants.

5. Les incertitudes FCTVA et DILICO : des signaux faibles ...

Comme rappelé supra, les lois de finances successives viennent régulièrement questionner les équilibres financiers des collectivités, y compris lorsque certaines mesures envisagées ne sont finalement pas retenues dans la version définitive des textes.

Par prudence, il nous appartient néanmoins d'en anticiper les effets potentiels, dans une logique de prudence et de sincérité budgétaire.

À ce titre, la suppression du FCTVA dans sa composante fonctionnement, un temps envisagée par le législateur, aurait représenté pour la commune une perte estimée à 16 000 € en 2026.

Par ailleurs, la commune de La Farlède n'était pas concernée en 2025 par le dispositif DILICO, au regard de son positionnement statistique et financier.

Toutefois, les débats parlementaires ont mis en évidence la volonté initiale du législateur d'élargir l'assiette des collectivités contributrices, ce qui constitue un signal à prendre en compte pour les exercices à venir.

Dans cette hypothèse, le taux moyen de prélèvement observé s'établissait autour de 0,8 % des recettes réelles de fonctionnement, avec un plafond fixé à 2 %. Appliqué à la situation financière de la commune, un tel dispositif pourrait représenter un impact annuel compris entre 70 000 € et 90 000 €.

Il convient donc d'être particulièrement attentif aux effets cumulatifs de ces mécanismes, dont l'impact, même temporaire, pourrait affecter la capacité d'autofinancement et les marges de manœuvre budgétaires de la commune.



LA FARLÈDE

6. Des atténuations de charge à questionner

Cette composante budgétaire revêt une réalité managériale qu'il nous faut ici appréhender.

Ce compte budgétaire concerne principalement les remboursements opérés par notre assureur en matière de risques statutaires.

Un travail d'accompagnement est en cours pour permettre la clarification de certaines situations qui impactent le budget communal et notre régime assurantiel.

C'est pourquoi, nous pouvons constater une baisse en 2025 qui devrait pouvoir se concrétiser en 2026.

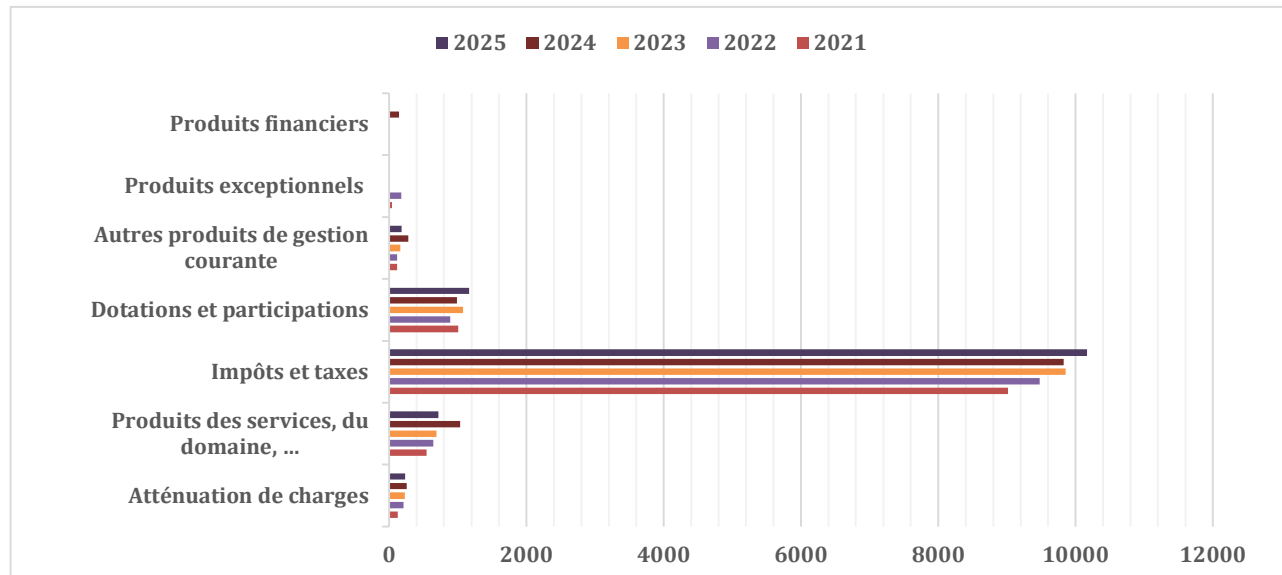
Tableau N° 4 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2021-2025
En milliers d'euros

	2021	2022	2023	2024	2025	Taux d'évolution 2024/2025
Recettes Réelles de fonctionnement	10 848	11 513	12 006	12 531	12 465*	-0,50%
Atténuation de charges	125	213	227	256	234	-8,59%
Produits des services, du domaine, ...	546	639	688	1 035	717	-30,72%
Impôts et taxes	9 018	9 478	9 852	9 829	10 167	3,44%
Dotations et participations	1 003	891	1 074	988	1 165	17,91%
Autres produits de gestion courante	116	117	165	276	181	-34,42%
Produits exceptionnels	41	175	0	0	0	0,00%
Produits financiers	0.003	0.003	0.005	147	0	-100,00 %

***Il est à noter que les RRF intégreront en 2025 une recette exceptionnelle de 31 000 € n'apparaissant pas dans le total ci-dessus.**



Graphique N° 7 :
Evolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021-2025



CONCLUSION

Cette année encore nous ne pouvons que constater et mettre en exergue des tensions sur nos recettes réelles de fonctionnement.

Un travail de fond a été mis en œuvre depuis plusieurs années afin de stabiliser des équilibres dans un environnement incertain marqué par une instabilité politique marquée.

Il nous faudra être prudent quant à la conservation de marges de manœuvre indispensables à la réalité d'exercices comptables de plus en plus incertains.



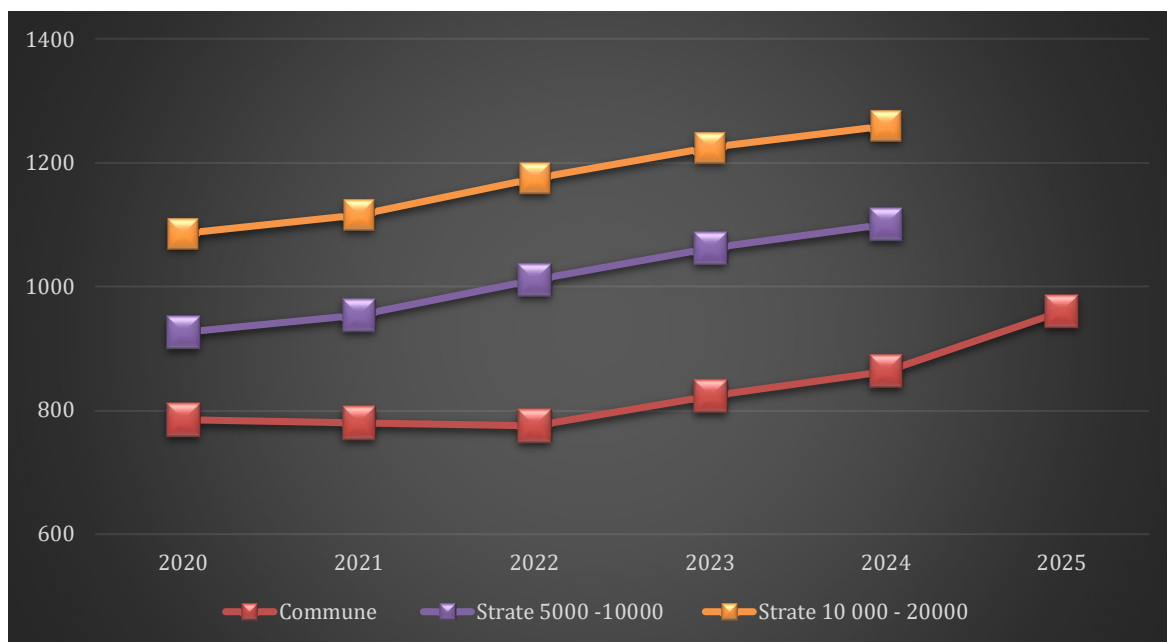
LA FARLÈDE

2.2 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Graphique N°8

Evolution du ratio légal « dépenses de fonctionnement / population » 2020-2025 et comparaison avec les strates (ratio légal N°1)

Source : Finances publiques



Nous pouvons constater en 2025 une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+ 7.34%).

Une telle hausse est en complète adéquation avec les attendus budgétaires débattus en 2025 et le budget prévisionnel de l'année qui vient de se clore.

Plusieurs éléments expliquent cette hausse :

A côté de l'inflation subie en 2025, cette hausse avait été anticipée dans le cadre de la préparation budgétaire 2025 et s'explique par deux facteurs :

- La poursuite de la mise à niveau de certains niveaux de service :
 - Poursuite de notre renouvellement patrimonial



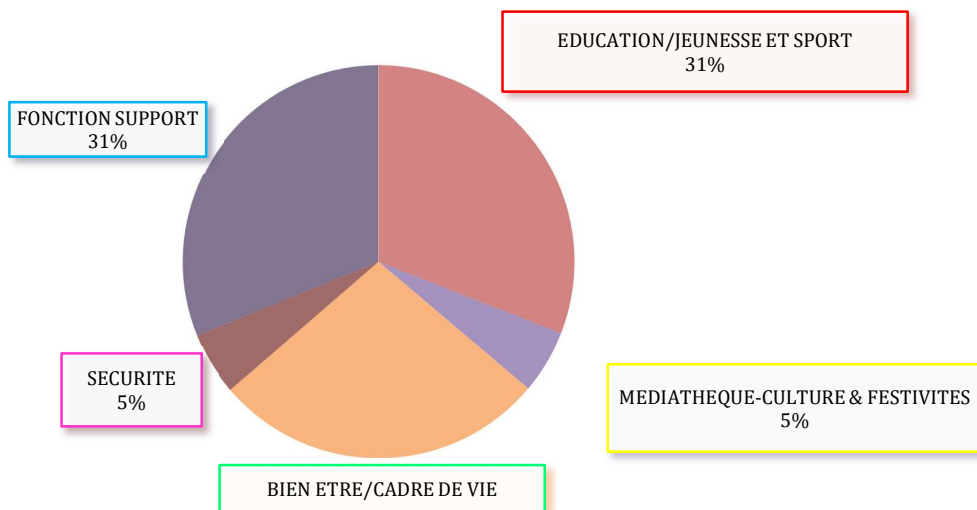
LA FARLÈDE

- Entretien et maintenance corrective de nos dispositifs NTIC et vidéo protection
 - L'augmentation du service de transports scolaires payé à la Région
 - Augmentation des dépenses d'énergie notamment expliquée par certaines fuites aujourd'hui réparées et les travaux du nouveau groupe scolaire
 - L'augmentation des surfaces à débroussailler sur la commune
- Les décisions de l'Etat en matière de gestion des ressources humaines notamment avec l'impact rappelé en première partie de l'augmentation des cotisations CNRACL.

Graphique N°9

Répartition des dépenses de fonctionnement par activités (chapitre 11 et 12) en 2025 :

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR ACTIVITÉS (CHAPITRES 011 ET 012) EN 2025



La répartition des dépenses par services ou groupes de services restent en cohérence par rapport à l'exercice 2024 démontrant la cohérence dans l'organisation et les priorités définies dans la mise en œuvre de l'action municipale.

L'évolution des dépenses et charges externes (chapitre 11) traduisent également les choix de gestion réalisés dans le cadre de l'exercice 2025 (sécurité, développement durable et transitions).



LA FARLÈDE

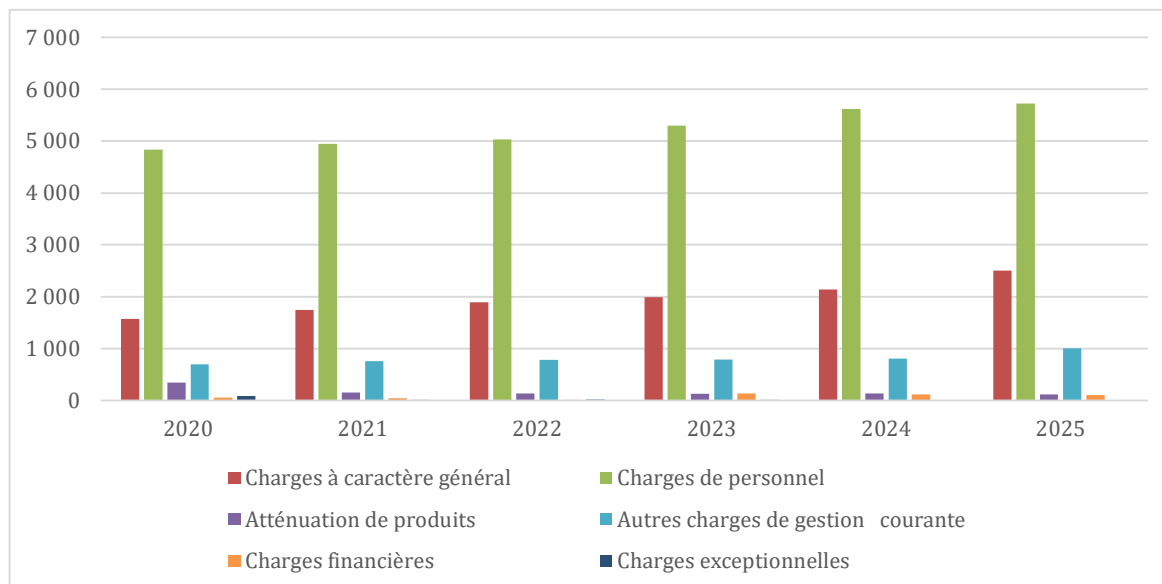
Tableau N°5
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020-2025

Budget principal en milliers d'euros

Taux
d'évolution

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 599	7 656	7 890	8 362	8 831	9 479	7,34%
Charges à caractère général	1 574	1 744	1 896	1 990	2 142	2 502	16,80%
Charges de personnel	4 833	4 941	5 033	5 296	5 616	5 725	1,94%
Atténuation de produits	347	154	140	133	138	119	-13,76%
Autres charges de gestion courante	703	757	786	795	811	1 007	24,16%
Charges financières	57	43	15	138	123	117	-4,88%
Charges exceptionnelles	85	17	20	9	0,44	7,55	1 615%

Graphique N° 10
Evolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021-2025



- Une augmentation du chapitre 11 à nuancer

L'augmentation du chapitre 11 par rapport à l'exercice 2024 doit être nuancée.



LA FARLÈDE

En effet, nous avons procédé à une réimputation comptable des assurances souscrites au titre du risque statutaire sur ce chapitre de dépense (179 000 €).

Après neutralisation de cette dépense, nous observons une augmentation de 8.40 % (+ en cohérence avec les attendus budgétaires validés lors du BP 2025 et expliqué supra.

- **Pénalités loi SRU (article 55):**

Comme depuis 2020, la commune manage avec précision le prélèvement dû au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Au regard du suivi réalisé sur ce sujet, nous pouvons affirmer que notre prélèvement 2026 pourra être entièrement réduit au regard des subventions versées les années précédentes.

Montant estimé du prélèvement 2026 avant déduction : 179 000 €
--

- **Les intérêts de la dette :**

La charge de notre dette continue de se réduire après trois années de remboursement (- 4.88%).

Il est à rappeler que la commune a toujours été d'une grande prudence dans la gestion de son endettement tant au niveau du niveau d'endettement que des modalités de souscription.

A ce titre il est à souligner que notre dette ne contient aucun taux variable.

Rappel des conditions des emprunts souscrits :

- 5 000 000 € sur 25 ans à un taux fixe nominal de 1.60 %
- 3 000 000 € sur 20 ans à un taux fixe nominal de 1.50 %

L'année 2026 marquera une nouvelle baisse de l'impact des charges financières que nous devons pour partie assumer en fonctionnement.

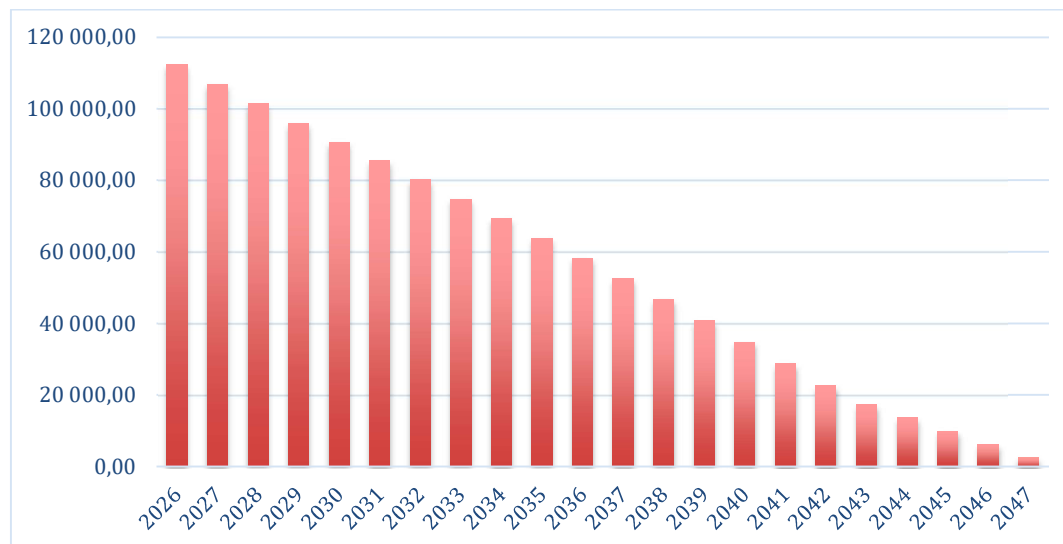


LA FARLÈDE

Montant des intérêts à assumer en 2026 : 112 231 €

Graphique N°11

Evolution de l'intérêt de la dette 2025-2047 – Budget principal



- **Les subventions versées aux associations :**

Le tissu associatif constitue un pilier essentiel de la vitalité communale : il favorise le lien social, l'engagement citoyen et participe pleinement au *faire ensemble* comme au *bien vivre ensemble*.

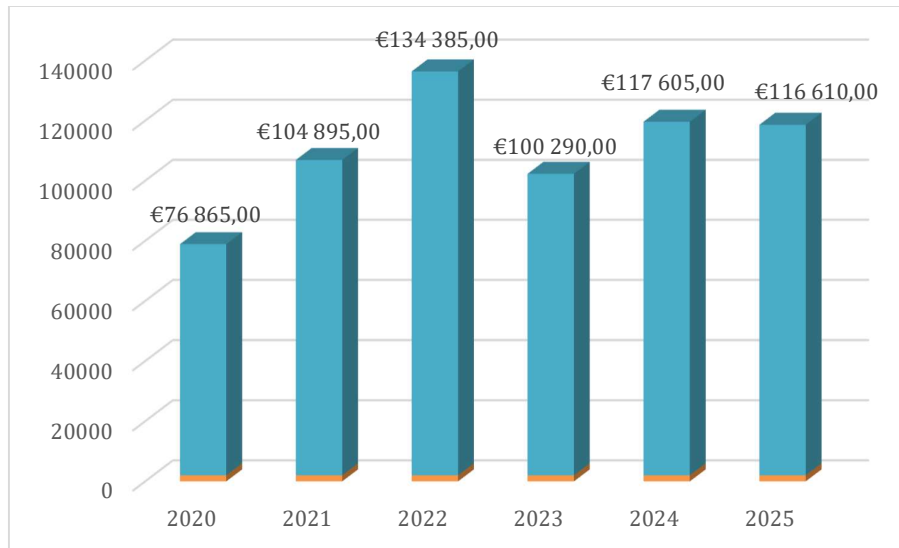
Convaincue de ce rôle indispensable, la commune entend maintenir un haut niveau d'engagement aux côtés des associations, malgré un contexte marqué par une augmentation constante des demandes de soutien. Chaque année, elle s'attache ainsi à préserver son enveloppe financière et à assumer pleinement sa responsabilité d'accompagnement de ces acteurs de terrain.

Cet engagement se traduit également par les facilités offertes en matière d'occupation gratuite des locaux communaux, qui représentent un appui concret et structurant pour le développement des projets associatifs. Par ailleurs, les services municipaux réalisent annuellement une analyse fine et rigoureuse des demandes de subvention, incluant notamment l'étude des projets, l'examen des besoins réels et l'analyse du niveau de trésorerie, afin de permettre un fléchage le plus juste possible des fonds publics.

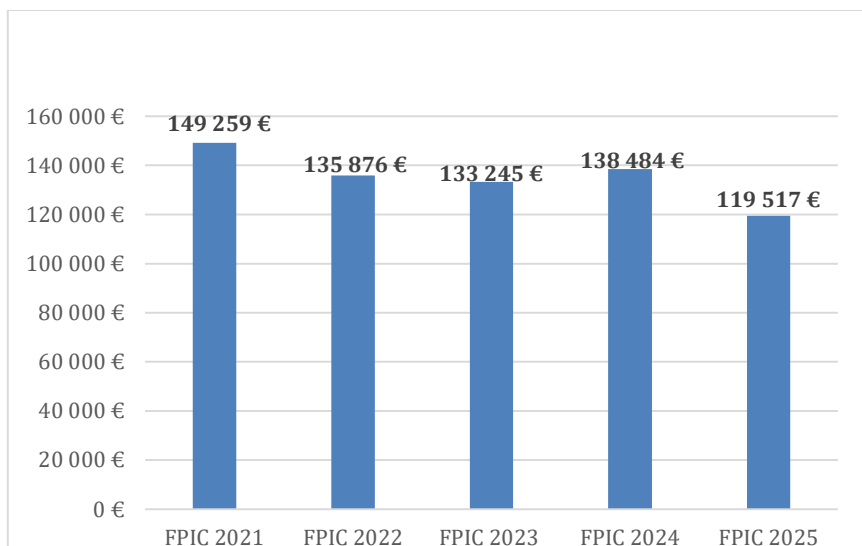
Cette démarche ne vise en aucun cas à réduire l'effort communal, mais bien à garantir une meilleure affectation des ressources, au service de l'intérêt général et de la dynamique associative locale.



LA FARLÈDE

Graphique N°12**Évolution du montant des subventions versées aux associations 2020-2025**

- Un maintien du niveau du FPIC :

Graphique N°13**Évolution du montant du FPIC 2021-2025**



LA FARLÈDE

Pour rappel, le **FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)** est un mécanisme national de solidarité financière entre les communes et les intercommunalités. Instauré par la loi de finances pour 2012, il vise à réduire les inégalités de ressources entre les territoires en organisant un transfert financier des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers ceux disposant de ressources plus modestes.

En 2025, le montant du FPIC a baissé par rapport à 2024.

Au regard des dispositions de la loi de finances et pour 2026, nous anticipons un maintien du niveau du FPIC, celui-ci devrait s'établir à un niveau comparable à celui de l'exercice 2025, à savoir 120 000 €.

- Des charges de gestion courante en augmentation – un engagement fort de la collectivité

Le compte 65 constitue un poste budgétaire majeur à travers lequel la commune marque son engagement dans le financement d'activités ou de services ne relevant pas directement de son budget propre. Il regroupe notamment les subventions versées au Centre communal d'action sociale (CCAS), à la Caisse des écoles, ainsi qu'à l'association Crèche N'Do. En 2025, ce compte a connu des évolutions significatives : la subvention allouée à l'association Crèche N'Do a fait l'objet d'une réévaluation, décidée par le conseil municipal, afin de tenir compte de l'évolution de ses besoins et de son activité. Par ailleurs, la contribution communale au CCAS a été augmentée par rapport à l'exercice 2024, traduisant la volonté de la commune de renforcer son soutien aux actions de solidarité et d'accompagnement des publics les plus fragiles.



LA FARLÈDE

2.3 LES DEPENSES DE PERSONNEL

L'analyse affinée de la masse salariale permet de dépasser une lecture strictement brute des évolutions budgétaires et de faire apparaître les économies effectivement travaillées, les effets de structure, ainsi que les choix stratégiques de la collectivité en matière de ressources humaines.

Pour rappel, les dépenses de personnel représentent 60.39 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2025, la commune a dépensé 580 euros par habitant au titre du chapitre 12, bien en deçà des ratios constatés au niveau des communes des strates 5000-10000 habitants (628€ en 2024) et 10 000 – 20 000 habitants (744 € en 2024).

La construction de l'exercice 2026 doit se travailler au regard des éléments suivants :

2.3.1 Gestion des maladies et impacts sur la masse salariale

La gestion des absences pour raisons de santé demeure un enjeu majeur pour la collectivité. Le travail engagé depuis plusieurs années autour de la QVCT, de l'accompagnement individualisé des agents et du suivi des situations sensibles a permis de réduire le nombre d'agents en CLM/CLD sur la dernière année écoulée.

Néanmoins, l'usure professionnelle sur certains postes à fortes contraintes physiques, conjuguée à l'allongement de la durée de vie au travail, demeure une réalité.

À ce jour, trois dossiers sont en cours, en lien avec des maladies professionnelles ou accidents du travail venant aggraver un état d'usure antérieur.

Dans ce contexte, la commune réaffirme la nécessité :

- de maintenir une politique active d'accompagnement des évolutions professionnelles, y compris les reconversions,
- d'adapter les recrutements à ces contraintes existantes ou à anticiper,
- et d'intégrer désormais de manière systématique la question de l'externalisation de certaines tâches les plus usantes et les moins valorisantes.

La politique de prévention doit rester un axe fort, portée par l'ensemble des acteurs de l'organisation. Pour autant, la collectivité doit continuer à faire face à des remplacements parfois complexes et souvent imprévisibles, inhérents à ces situations.

C'est à ce titre que les missions de l'assistante de prévention ont été renforcées en 2025.

2.3.2 Surcoûts liés aux charges, au GVT et aux obligations réglementaires

Les évolutions réglementaires et mécaniques de la masse salariale représentera en 2026 un surcoût global de **119 000 €**, ventilé comme suit :



LA FARLÈDE

- CNRACL : 80 000 €
- URSSAF : 8 000 €
- GVT (avancements d'échelon, de grade, IFSE...) incluant l'impact de la hausse du SMIC : 16 000 €
- Participation obligatoire mutuelle et prévoyance : 15 000 €

Le GVT s'explique pour environ 2/3 par les advancements mécaniques et pour 1/3 par l'impact de la hausse du SMIC, qui a entraîné la mise en place d'une indemnité différentielle de 21,30 € bruts pour les agents titulaires et contractuels positionnés sur les premiers échelons, ainsi que l'augmentation des taux horaires des apprentis.

2.3.3 Répercussions des décisions antérieures (effet année pleine)

Les décisions prises en 2025 et les évolutions de carrière produisent en 2026 un « effet année pleine » évalué à 122 609,05 €, incluant notamment :

- la stagiairisation 2025 en année pleine,
- la montée en compétences et la déprécarisation des contrats,
- plusieurs ajustements de postes (direction, apprentissage, services supports), compensés partiellement par des économies ciblées, notamment sur certains postes restructurés.

Cette dynamique traduit une politique RH volontaire, orientée vers la professionnalisation, la sécurisation des parcours et la reconnaissance des compétences, tout en restant attentive à l'équilibre budgétaire.

2.3.4 Décisions spécifiques 2026 et économies associées

Les décisions nouvelles pour 2026 (renforts, remplacements, compensations temporaires) généreront un impact brut, mais sont accompagnées de mesures d'économie significatives, conduisant à un solde net de 62 043,88 €.

Il est à préciser que ce solde net intègre le recrutement complémentaire d'un policier municipal conformément aux engagements pris devant la population récemment.

Les principales économies portent notamment sur :

- des départs intervenus en 2025,
- des réorganisations internes,
- la rationalisation de certains dispositifs indemnitaires.

Cette approche illustre la volonté de la collectivité de consolider son organisation sans accroître mécaniquement la masse salariale, en retravaillant en profondeur les besoins et les modes d'organisation.



LA FARLÈDE

2.3.5 Astreintes et heures supplémentaires

Le dispositif des astreintes a été renforcé afin de répondre à la structuration du PCS et de la cellule de crise, aux enseignements tirés des épisodes météorologiques de plus en plus fréquents et intenses et aux réalités opérationnelles de terrain, nécessitant parfois un doublement des effectifs.

L'enveloppe dédiée augmente ainsi de 8 000 €, intégrant également la hausse réglementaire des forfaits, compte tenu d'un réalisé 2025 de 47 988,81 €.

L'enveloppe des heures supplémentaires de 50 000 € est maintenue à l'identique, compte tenu notamment du calendrier des élections 2026 (réalisé 2025 : 41 937 €).

Tableau N°6
Evolution du coût des heures supplémentaires 2020-2026

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Coût heures supplémentaires (Budget prévisionnel)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Coût heures supplémentaires (Réalisé)	38 029	37 886	41 315	23 267	41 764	41 937	

➤ LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les effectifs se répartissent en effectifs titulaires et en effectifs contractuels.

Tableau N°7
Les effectifs titulaires et contractuels au 31 décembre (agents rémunérés)

Années	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Titulaires (nb)	99	96	99	104 (103.8 ETP)	112 (111.8 ETP)
Contractuels (en nb)	51	52	52	38	36
Contractuels (ETP)	39.96	39.47	37.21	30.89	30.04



Les chiffres constatés dans le tableau ci-dessus viennent bien traduire les objectifs de gestion affirmés dans les lignes directrices de gestion en cours de révision.

La « déprécarisation » visée sous l'impulsion de l'équipe municipale apparaît être aujourd'hui une réalité qui permet de conserver une attractivité nécessaire dans un marché du travail tendu.

Comme depuis le début du mandat et à chaque départ d'un agent, (retraite ou mutation), une réflexion est menée sur l'opportunité de remplacer ou non l'agent en question. La fiche de poste est ainsi réétudiée au regard de l'évolution du métier concerné et des missions du service.

Cette réflexion permet en outre de repenser l'organisation du travail et la répartition des activités entre services.

Tableau N°8 - Détail des éléments de rémunération – Année 2025 :

	<i>Titulaires</i>	<i>Non titulaires</i>	<i>Apprentis</i>	<i>Total BP 25</i>	<i>CA 25</i>
<i>Traitement de base</i>	2 550 767.03 €	614 162.59 €	57 098.66 €	3 222 028.28 €	3 140 515.73 €
<i>IR / SFT</i>	106 132.16 €	22 133.82 €	/	128 265.98 €	84 011.73 €
<i>NBI</i>	39 600 €	/	/	39 600 €	45 563.31 €
<i>Primes</i>	770 540 €	40 331.71 €		810 871.71 €	787 923.82 €
<i>Dont HS</i>				50 000	41 937 €
<i>Dont Astreinte</i>				56 000	47 988.81
<i>Dont PFA+CIA</i>				130 251.75	

Il est à signaler qu'aucun avantage en nature n'est consenti aux agents de la collectivité. Trois agents de la police municipale bénéficient d'un logement avec abattement de 50% du montant du loyer contre des astreintes.

Concernant les rythmes de travail dans la collectivité, trois régimes cohabitent :

- Un rythme annualisé correspondant à la réalité de certains services
- Un rythme de travail de 35 h
- Un rythme de travail de 37h30 avec mise en œuvre de RTT

Ces rythmes font l'objet de discussions régulières avec les organisations syndicales et les représentants du personnel.

En 2026, le cadrage pour les agents titulaires (en dehors d'éléments non prévisibles à ce jour) est le suivant :



LA FARLÈDE

Pour les entrées (+ 13) :

- 8 stagiairisations en cohérence avec la logique de gestion décrite supra
- Le recrutement de deux policiers municipaux
- L'arrivée d'un technicien aux services techniques pour compenser une maladie qui dure
- Le remplacement à la direction de l'aménagement en remplacement d'un départ
- Le recrutement d'une directrice du pôle services à la population dans l'attente d'un départ en retraite

Pour les sorties (-5) :

- Deux départs par voie de mutation
- Trois départs en retraite

Les autres besoins identifiés et nécessaires à la continuité des services seront pourvus par des agents contractuels, le cas échéant.

CONCLUSION

Orientations budgétaires 2026

Compte tenu du contexte et des choix opérés en matière de gestion des ressources humaines, le prévisionnel 2026 devrait s'établir à + 7.4 % du réalisé 2025.

En effet au total, l'ensemble des facteurs décrits supra conduisent à une évolution globale de la masse salariale de 353 867,17 €, intégrant :

- des surcoûts subis (réglementaires, conjoncturels),
- des ambitions organisationnelles fortes et des choix politiques assumés en faveur des agents,
- et surtout des économies réelles, travaillées et documentées, traduisant une gestion responsable et anticipatrice.

CONCLUSION

L'ensemble de ces éléments illustre pleinement l'effet de ciseau auquel la commune est désormais confrontée : des marges de manœuvre sur les recettes de plus en plus contraintes, dans un contexte national marqué par la fragilité financière de l'État et les incertitudes pesant sur les dotations, face à des dépenses contraintes en constante augmentation, qu'elles soient réglementaires, sociales ou organisationnelles. Cette tension structurelle appelle une gestion toujours plus fine, anticipatrice et responsable des finances communales. Elle impose également de poursuivre les efforts d'optimisation engagés, sans renoncer aux politiques publiques essentielles ni à l'accompagnement des agents, garants de la continuité et de la qualité du service public local.



3. LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

L'investissement communal permet de mettre en exergue l'ambition du projet porté par la municipalité.

La section d'investissement est fortement dépendante de la section de fonctionnement qui vient d'être développée.

La prospective financière est chaque année remise en question au regard de l'exercice budgétaire N-1 et des perspectives offertes par le contexte national.

Comme chaque année, l'ensemble des projets sera analysé au travers du prisme de leur coût global afin d'appréhender les conséquences en fonctionnement des investissements à réaliser.

Au titre de l'exercice budgétaire 2025, il est important de relever un niveau élevé de Restes à Réaliser tant en dépenses qu'en recettes lié à la finalisation des grands projets d'aménagement en cours:

RAR dépenses : 8 122 978.61 €.

RAR recettes : 3 010 516.90 €

Ces RAR en recettes comprennent un certain nombre de recettes en cours d'encaissement auprès des financeurs. Il est à noter que des subventions ont été notifiées en 2025 et ne seront inscrites qu'en 2026 (1 316 119.55 €)

Pour rappel, il est à noter que le montant des subventions notifiées sur la période 2021-2025 s'élève à 7 310 628.09 € démontrant l'investissement communal sur cette question des recettes.

Le résultat annuel de la section d'investissement s'élève à la somme de 5 111 399,64 €.

La trésorerie reste à un niveau satisfaisant au 31 décembre 2025 (6 874 945.05 €).

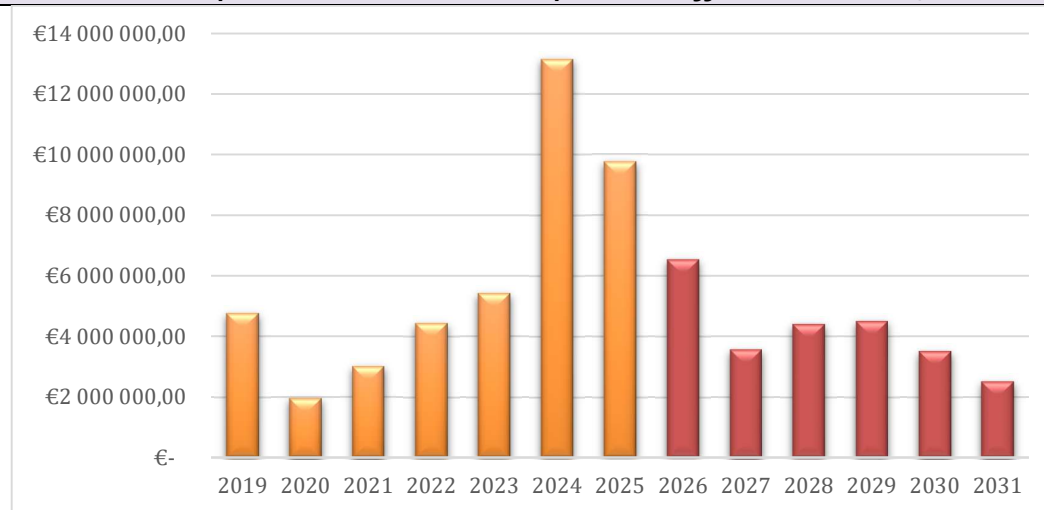
Un tel niveau doit être relativisé au regard du niveau d'investissement encore à réaliser cumulativement sur une courte période.

La trésorerie fait l'objet d'une attention constante et la finalisation des grands projets d'aménagement devra nous pousser à une grande vigilance à compter de l'exercice 2027.





LA FARLÈDE

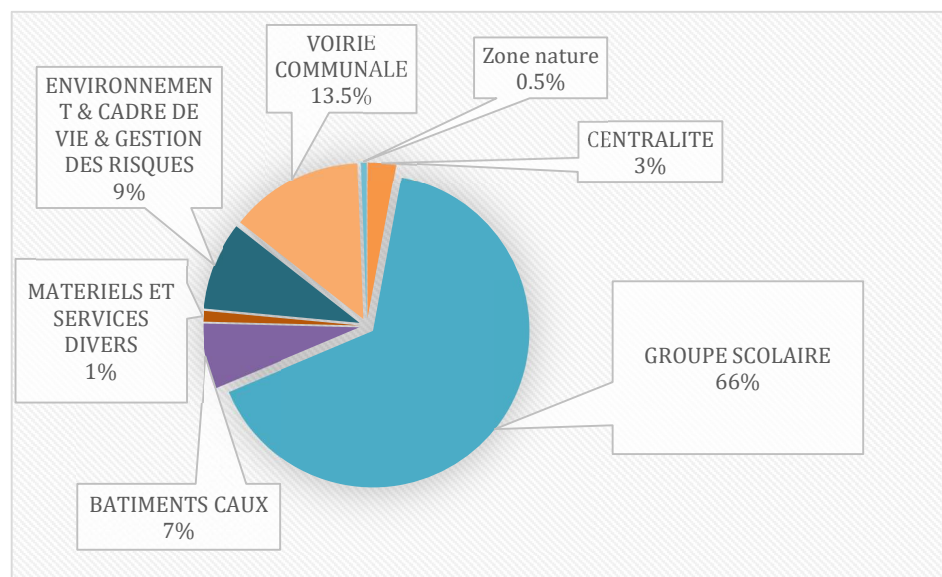
Graphique N°14**Evolution des dépenses d'investissement (opérations affectées) 2018-2031 :**

La comparaison de ce graphique avec celui de l'année dernière démontre le sérieux, la rigueur et la cohérence de la prospective budgétaire.

Même si certains décalages peuvent être constatés, les grands projets d'aménagement de la commune sont en cours de réalisation, voire de finalisation, et leur financement est assuré.

Graphique N°15**Répartition des dépenses réalisées par catégories d'opération en 2025**

Montant total des dépenses réalisées en investissement pour l'ensemble des opérations affectées pour l'année 2025 : 9 752 137.40 € hors compte 202 (2024 : 13 139 044.28 €)





Ambition 2026 et pour le mandat

Une stratégie d'investissement structurée, responsable et tournée vers l'avenir

La commune inscrit sa stratégie d'investissement dans une vision claire et hiérarchisée, conciliant achèvement des projets structurants, création de nouveaux équipements fédérateurs et adaptation progressive du patrimoine communal aux transitions en cours. Dans un contexte financier contraint, cette stratégie repose sur trois piliers complémentaires, porteurs de sens et de cohérence avec le projet de territoire *La Farlède se régénère*.

1. Achever les grands projets structurants engagés

Le premier pilier de la stratégie d'investissement vise à mener à leur terme les grands projets déjà engagés, qui constituent le socle du renouvellement urbain et de l'attractivité de la commune. Il s'agit notamment de :

- la centralité, pensée comme un espace de vie, de services et de convivialité,
- le groupe scolaire et ses abords, projet majeur au service de l'enfance, de l'éducation et du cadre de vie,
- la zone agro-naturelle des Peyrons, illustrant la volonté communale de concilier développement, préservation des ressources et résilience alimentaire.

Ces investissements, déjà largement engagés, appellent une continuité et une sécurisation financière afin de garantir leur livraison dans de bonnes conditions, tant sur le plan fonctionnel que qualitatif. Achever ces projets, c'est consolider les bases du projet de mandat et donner corps aux engagements pris auprès des habitants.

2. L'arrière de la mairie : un projet structurant au cœur du vivre ensemble

Le second pilier repose sur le projet de l'arrière de la mairie, pensé comme une nouvelle étape structurante pour la commune. Ce projet intègre notamment la reconstruction de la salle des fêtes, équipement emblématique et fortement attendu.

La future salle des fêtes constitue un outil central pour le tissu associatif, la vie culturelle, les événements communaux et, plus largement, pour le *bien vivre ensemble*. Elle répond à un besoin fonctionnel, mais aussi symbolique : disposer d'un lieu fédérateur, accessible, adaptable et inscrit dans une vision contemporaine des usages.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la logique de centralité élargie, en renforçant l'animation du cœur de ville et en affirmant le rôle de la commune comme facilitatrice du lien social et de la vie collective.



LA FARLÈDE

3. Entretien, renouveler et adapter le patrimoine communal face au changement climatique

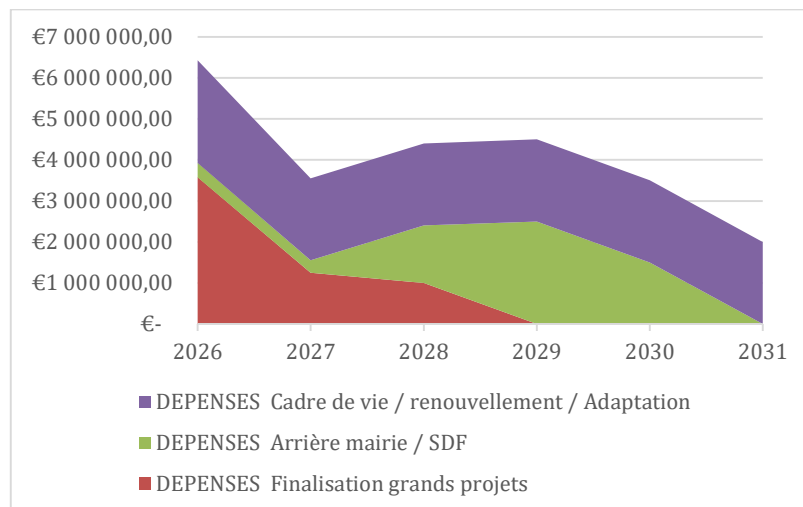
Le troisième pilier concerne les dépenses d'entretien, de renouvellement et d'adaptation du patrimoine communal, trop souvent invisibles mais pourtant essentielles à la soutenabilité de l'action publique. Il s'agit ici de préserver la valeur du patrimoine existant, d'anticiper son vieillissement et de l'adapter aux impacts déjà perceptibles du changement climatique.

Dans cette perspective, la commune entend se doter d'une véritable stratégie d'adaptation et d'atténuation, structurée, transversale et priorisée. Cette stratégie s'appuiera sur les grands axes du projet *La Farlède se régénère* : sobriété, robustesse des équipements, prise en compte des vulnérabilités, et amélioration du confort d'usage pour les usagers comme pour les agents.

Cette approche permettra non seulement de mieux planifier les investissements, mais aussi de mobiliser des financements externes (État, partenaires institutionnels, appels à projets), en inscrivant les projets communaux dans des cadres lisibles et cohérents avec les politiques publiques nationales et européennes.

Graphique N°16

Prospective budgétaire – dépenses investissement 2026-2031





LA FARLÈDE

Un enjeu financier majeur : maintenir une forte capacité de mobilisation des subventions

L'enjeu de ce mandat, dans un contexte de tension accrue sur les financeurs publics, sera de maintenir un niveau de subventions satisfaisant. Cette ambition suppose :

- une ingénierie de projet renforcée,
- une anticipation accrue des dispositifs de financement,
- et une cohérence forte entre les projets communaux et les grandes priorités des partenaires.

Dans un environnement budgétaire contraint, la stratégie d'investissement de la commune repose ainsi sur un principe clair : faire mieux avec autant de rigueur, en combinant vision de long terme, responsabilité financière et capacité d'innovation, afin de poursuivre la transformation du territoire sans compromettre son équilibre.

4. LES RATIOS INDISPENSABLES A UNE GESTION PROSPECTIVE DE NOS INVESTISSEMENTS

➤ L'ÉPARGNE BRUTE OU L'AUTOFINANCEMENT

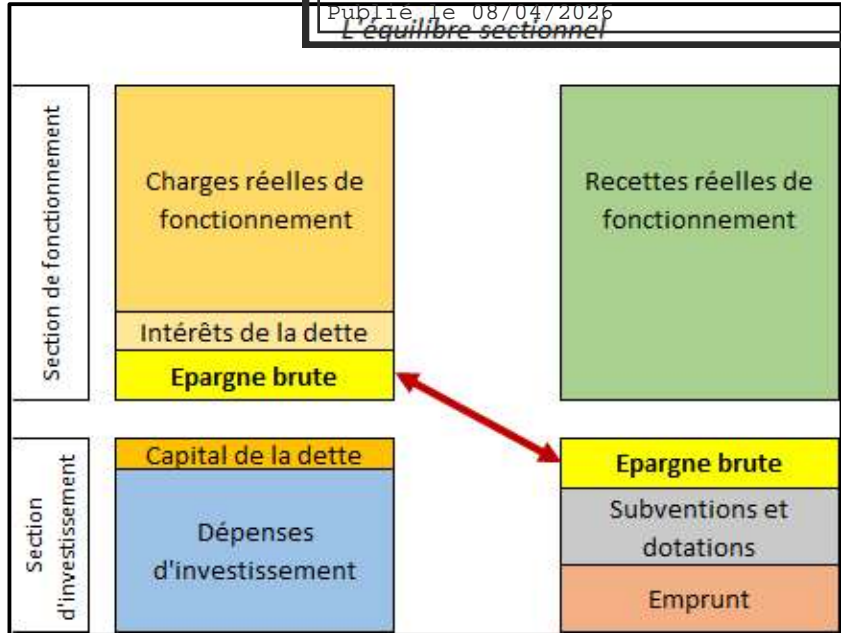
RECETTES DE GESTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES DE GESTION DE FONCTIONNEMENT

Elle permet d'identifier la capacité à :

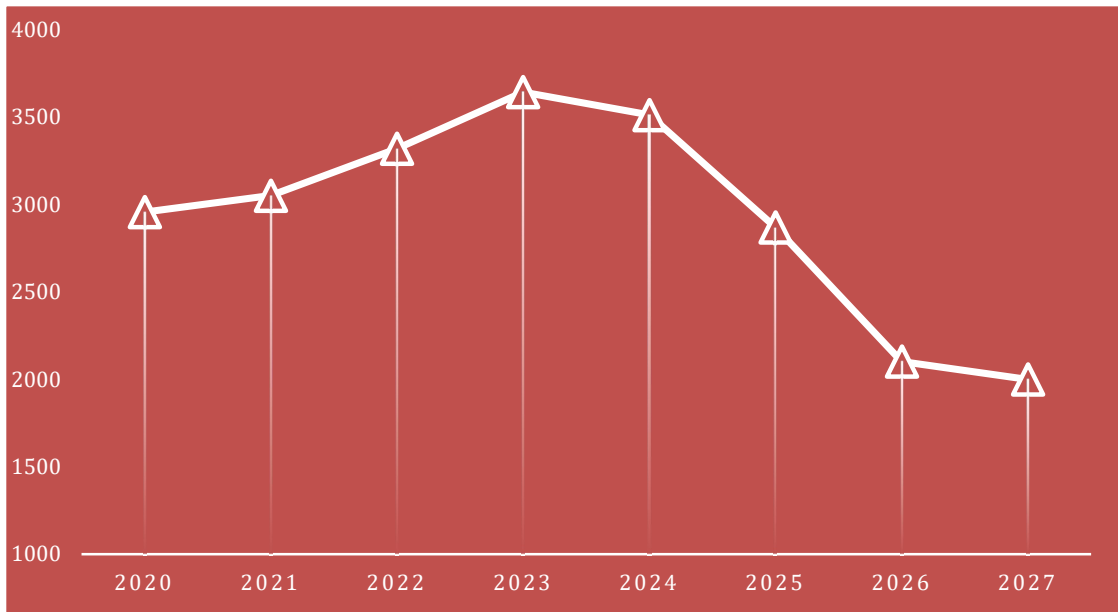
- Absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement
- Investir/ se désendetter

*Il est à noter que cette épargne brute résulte d'un retraitement des données de base considérant la structure du budget.

L'épargne nette, quant à elle, est calculée en retranchant de l'épargne brute le remboursement de la dette en capital.



Graphique N°17
Evolution de la CAF net 2020-2027 en milliers d'euros



Le maintien de ce niveau important de notre épargne nette est la clef de voûte de la stratégie financière mise en œuvre depuis 6 ans.

L'objectif est donc le maintien d'un bon niveau d'épargne nette permettant à terme de financer les projets de la municipalité et de préserver à terme des marges de manœuvre suffisantes.



LA FARLÈDE

➤ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

ENCOURS DE LA DETTE (stock) / EPARGNE BRUTE (en années, flux)

C'est le principal indicateur de solvabilité :

- ZONE D'ALERTE : ENTRE 8 ET 12 ANS

Il est à noter que les simulations réalisées portent ce ratio à une durée de :

Tableau N°9
Projection de la capacité de désendettement 2026-2027

Année	Ratio en année
2026	3.08 ans
2027	3.43 ans

5. LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION

L'ensemble des données sont issues de notre logiciel de gestion de la dette

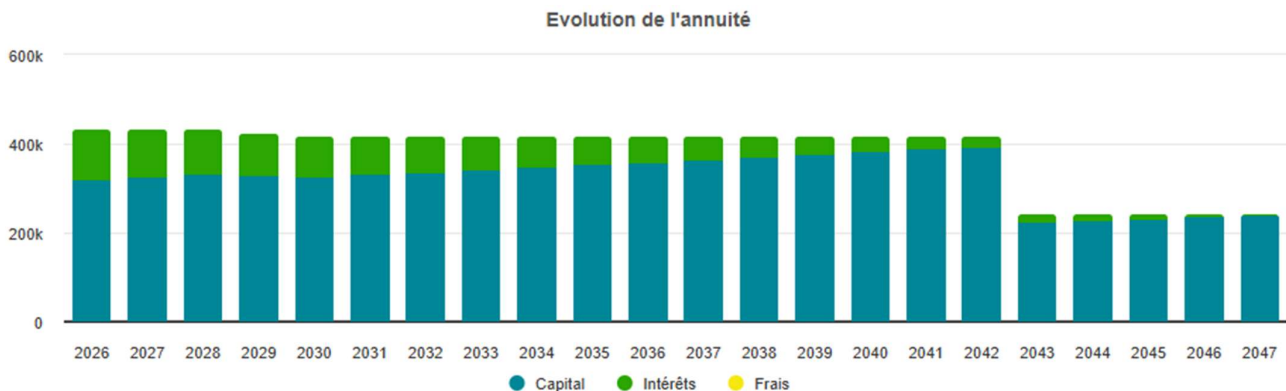
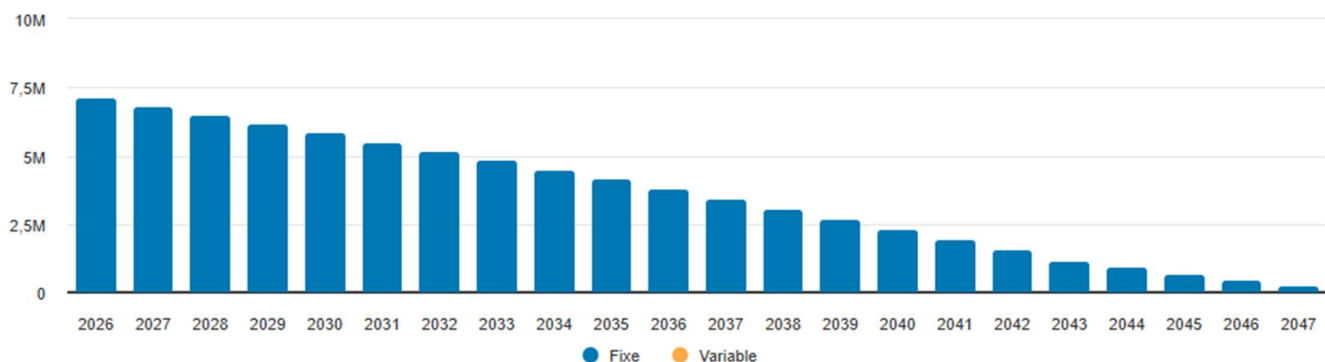
Tableau N° 10
Synthèse de la dette – Budget principal

Il est à noter que la dette de la commune **ne comprend pas de dette à taux variable.**

REF INTERNE	N°CONTRAT	LIBELLE	Prêteur	Taux fixe	Encours au 31/12/2025	Dettes initiales	Date début	Date fin	CATEGORIE
02-2022	10278 09050 00020447902	PRET CREDIT MUTUEL NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	CM	1.55 %	2 606 981,66	3 000 000,00	30/11/2022	28/11/2042	1641
01-2022	10278 029086 00020415401	PRET CREDIT MUTUEL NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	CM	1.6 %	4 499 931,52	5 000 000,00	30/11/2022	28/11/2047	1641
105-2022	MON282963EUR	EMPRUNT COMPLEXE SPORTIF TRANSFERE A CCVG 1ER JANV 2022 (PARTICIPATION LA	CCVG	3.34 %	54 553,38	109 598,50	31/12/2021	01/06/2029	168751
					7 161 466,56	8 309 598,50			



LA FARLÈDE

Tableau N° 11 - Evolution de l'annuité – Budget principal en euros

**Tableau N°12
Evolution de l'encours – Budget principal en euros**


CONCLUSION

Les finances communales s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte exigeant qui appelle une grande rigueur de gestion. La collectivité doit faire face à des contraintes croissantes sur ses recettes et à une progression des charges qui limite progressivement les marges de manœuvre. Celles-ci existent encore, mais elles tendent à se réduire dans les années à venir. Dans ce cadre, une gestion prudente et maîtrisée permet néanmoins de préserver des capacités d'investissement tout en assurant la continuité et la qualité du niveau de service rendu à la population



LA FARLÈDE

6. LES BUDGETS ANNEXES : LES POMPES FUNEBRES

RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2025

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 est de

- En section de fonctionnement : déficit de **4 303,20 €**
- En section d'investissement : excédent de + 22 970,61 € (Voir tableau ci-dessous)

Tableau N°13 : RESULTAT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 949,92			78 228,66	3 949,92	78 228,66
Opération de l'exercice	104 289,28	103 936,00	92 811,05	37 553,00	197 100,33	141 489,00
TOTAUX	108 239,20	103 936,00	92 811,05	115 781,66	201 050,25	219 717,66
Résultats de clôture	4 303,20			22 970,61	85 268,59	18 667,41
Reste à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	4 303,20			22 970,61	4 303,20	22 970,61
Résultats définitifs	4 303,20			22 970,61		18 667,41



LA FARLÈDE

Les orientations budgétaires

Le prix des caveaux et le montant de la part concession du terrain ont été établis par délibération N°2022/133 le 20 décembre 2022 (Voir tableau ci-dessous) :

Tableau N°14 : Prix des caveaux

A	B	C	D	E	F
Nombre de places	Durée de concession	Tarif emplacement (€)	Coût du caveau bâti (€)	Coût total pour l'acquéreur (C + D)	Part reversée au CCAS (1/3 C)
1	30 ans	1 415 €	2 213 €	3 628 €	471 €
2	30 ans	2 071 €	2 117 €	4188 €	690 €
4 ancienne tranche	50 ans	2 698 €	2 547 €	5 245 €	899 €
4 Nouvelle tranche	50 ans	2 698 €	2 580 €	5 278 €	899 €

Le stock des caveaux au 31/12/2025 est de : 35

Le nombre de caveaux vendus en 2025 est de : 5

Tableau N°15 : Stock de caveaux au 31/12/2025

TYPE DE CAVEAUX	STOCK caveaux au 01/01/2025	DATE	NOM	MONTANT	STOCK caveaux au 31/12/2025	STOCK caveaux au 31/12/2025
CAVEAU 1 PLACE = 2 213 €	1			2 213,00	0	0,00 €
1		02/05/2025	GIRARD PHIDELIA	2 213,00		
CAVEAU 2 PLACES = 2 117 €	1			0,00	1	2 117,00 €
1						
CAVEAU 2 PLACES = 2 237 €	1			0,00	1	2 237,00 €
NOUVEAU CAVEAU 2 PLACES = 2 299 € (Marché N°2024PA20 Notifié le 13/03/2025)	10			2 299,00	9	20 691,00 €
1		02/12/2025	MICHELLE MARTIN	2 299,00		
CAVEAU 4 PLACES = 2 547 €	2			0,00	2	5 094,00 €
CAVEAU 4 PLACES = 2 580 €	10			7 740,00	7	18 060,00 €
1		04/04/2025	GUISIANO RENE	2 580,00		
2		02/05/2025	DUBOSC ERIC REAU	2 580,00		
3		01/09/2025	ET MASIERO	2 580,00		
NOUVEAU CAVEAU 4 PLACES = 2 899 € (Marché N°2024PA20 Notifié le 13/03/2025)	15				15	43 485,00 €
CAVEAU 6 PLACES = 2 842 €	0			0,00	0	0,00 €
STOCK INITIAL au 01/01/2025	37 461,00 €		5 CAVEAUX VENDUS EN 2025		STOCK FINAL au 31/12/2025 avec nouveaux caveaux	91 684,00 €

25 caveaux ont été réalisés en 2025.



LA FARLÈDE

- **GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS EMPLOYEES PAR ORDRE D'APPARITION**

ROB : Rapport d'Orientations Budgétaires
PIB : Produit Intérieur Brut
IPC : Indice des Prix à la Consommation
OAT : Obligations assimilables du Trésor
URSSAF : Union de recouvrement de cotisations de sécurité sociale
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
FIT : Fonds d'Investissement des Territoires
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
DGF : dotation Globale de Fonctionnement
DILICO : Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales
CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
URSSAF : sUnion de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
TH : Taxe d'Habitation
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DPV : Dotation Politique de la Ville
FIT : Fonds d'Investissement des Territoires
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
CCVG : Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
BP : Budget Prévisionnel
SRU : Solidarité et au Renouvellement Urbains
FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail
CLM : Congé de Longue Maladie
CLD : Congé de Longue Durée
GVT : Glissement Vieillesse Technicité
NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire



LA FARLÈDE

SFT : Supplément Familial de Traitement

IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

RAR : reste à réaliser

CAF : Capacité d'Auto financement



LA FARLÈDE

• **LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES :**

Tableau N°1 : Projections France en moyenne annuelle
 Graphique N°1 : Taux de chômage
 Graphique N°2 : Evolution de l'inflation
 Graphique N°3 : Trajectoires budgétaires successives
 Graphique N°4 : Dette publique en France et en zone Euro
 Graphique N°5 : Les taux de rendement des obligations d'État de l'UE
 Graphique N°6 : Taux de cotisation CNRACL – Part employeur
 Tableau N°2 : Synthèse prospective du fonctionnement à échéance 2027
 Tableau N°3 : Evolution comparée (2024/2025) de certaines composantes du chapitre 73
 Tableau N° 4 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2021-2025
 Graphique N° 7 : Evolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021-2025
 Graphique N°8 : Evolution du ratio légal « dépenses de fonctionnement / population » 2020-2025 et comparaison avec les strates (ratio légal N°1)
 Graphique N°9 : Répartition des dépenses de fonctionnement par activités (chapitre 11 et 12) en 2025
 Tableau N°5 : Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020-2025
 Graphique N° 10 : Evolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021-2025
 Graphique N°11 : Evolution de l'intérêt de la dette 2025-2047 – Budget principal
 Graphique N°12 : Evolution du montant des subventions versées aux associations 2020-2025
 Graphique N°13 : Évolution du montant du FPIC 2021-2025
 Tableau N°6 : Evolution du coût des heures supplémentaires 2020-2026
 Tableau N°7 : Les effectifs titulaires et contractuels au 31 décembre (agents rémunérés)
 Graphique N°14 : Evolution des dépenses d'investissement (opérations affectées) 2018-2031
 Graphique N°15 : Répartition des dépenses réalisées par catégories d'opération en 2025
 Graphique N°16 : Prospective budgétaire – dépenses investissement 2026-2031
 Graphique N°17 : Evolution de la CAF net 2020-2027 en milliers d'euros
 Tableau N°8 - Détail des éléments de rémunération – Année 2025 :
 Tableau N°9 : Projection de la capacité de désendettement 2026-2027
 Tableau N° 10 : Synthèse de la dette – Budget principal
 Tableau N° 11 - Evolution de l'annuité – Budget principal en euros
 Tableau N°12 : Evolution de l'encours – Budget principal en euros
 Tableau N°13 : RESULTAT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
 Tableau N°14 : Prix des caveaux
 Tableau N°15 : Stock de caveaux au 31/12/2025



LA FARLÈDE
• DEBAT

Débat sur les orientations budgétaires 2026